



Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous allons étudier, aujourd'hui des sujets qui sont au cœur des préoccupations professionnelles de nos collègues.

Mais il nous paraît particulièrement important, tout d'abord, d'évoquer ici le malaise grandissant de bon nombre de nos collègues. Vous nous aviez assuré, Madame l'Inspectrice d'Académie, lorsque nous nous sommes rencontrés à votre arrivée dans le département que vous soutiendriez les collègues face aux difficultés multiples qu'ils ou elles rencontrent. Nous avons donc été quelque peu surpris par les convocations de collègues suite à des articles journalistiques sur des suppressions de postes annoncées. Nous tenons à rappeler que les enseignant-es, même chargé-es de direction, ne sont pas considéré-es comme fonctionnaires d'autorité, qu'ils n'ont pas en dehors de leur service de de devoir de réserve et peuvent s'émouvoir des conditions de travail qu'engendrerait pour leurs élèves et eux-mêmes une suppression de poste dans leur école. Nous avons été surpris que ces collègues aient été convoquées aussi rapidement alors que nous connaissons des écoles où des collègues en but à des diffamations attendent depuis plusieurs semaines votre soutien.

Dans le même ordre d'idée, au SNUipp-FSU, nous regrettons votre décision de ne permettre cette année aucun détachement dans le second degré, sans que les collègues aient été informé-es préalablement. Comment peuvent-ils-elles comprendre qu'à un moment ils-elles aient été encouragé-es à évoluer dans leur carrière en apportant leur expérience professionnelle de professeur des écoles et leurs compétences disciplinaires dans les collèges où les besoins existent pour, au final se voir refuser leur demande par principe ? Pour certain-es, ces refus vont renforcer le malaise professionnel dans lequel ils-elles se trouvent au moment même, où ils-elles entrevoyaient un moyen d'en sortir.

Après la tenue du groupe de travail académique « postes adaptés », qui nous le regrettons fortement n'a pas été préparé par un groupe de travail départemental, nous allons étudier aujourd'hui les départs en congé formation. Il n'y a pas à priori de lien entre ces deux dispositifs, pourtant Madame Gaudy au cours du GTAA a évoqué l'idée que des collègues en grande souffrance mais ne pouvant pas accéder à un poste adapté puissent bénéficier de congés formation pour préparer une nécessaire reconversion professionnelle. Le SNUipp-FSU 24 n'est pas opposé à cette idée, elle apparaît comme un moyen pour des collègues de souffler quelques temps tout en préparant leur avenir. Nous envisageons cette possibilité, pour palier au manque de moyen qu'attribue le ministère à nos collègues les plus en difficulté. Mais, il est certain que cela ne pourra pas se faire à moyens constants, nous ne pouvons prendre le risque en aidant certains d'en mettre d'autres en difficulté à leur tour.

Nous allons étudier, la première phase du mouvement.

Tout d'abord, comme les années passées, nous tenons à rappeler notre totale opposition au profilage des postes. Dans de nombreux cas, cette pratique vient contredire l'obtention d'un diplôme ou d'une certification professionnelle. Comment un collègue ayant fait des efforts de formation nécessitant des investissements professionnels et personnels non négligeables peut-il accepter d'être écarté au profit d'un autre ne justifiant pas des diplômes requis ou d'une moindre expérience ? Nous voyons là, pour notre part,

l'expression à peine déguisée d'une gestion plutôt opaque des mérites supposés des uns et des autres... Ce qui n'est pas sans conséquence sur le malaise professionnel de nos collègues. De plus, la nouveauté départementale en la matière : le profilage des postes PMQC est loin d'avoir engendré l'engouement. Il faut dire qu'à la lecture de la fiche de poste, on a le sentiment que l'on va mettre dans les écoles « un ou une super collègue », ayant des compétences de PEMF, de membre de RASED, de directeur-trice, de conseiller en communication, sans toutefois aucune autonomie puisque soumis-e à l'injonction de ne travailler qu'en cycle II (ce qui peut se réduire à une ou deux classes en milieu rural) faisant fi des projets déjà existants..

Nous relevons toutefois un point positif dans la gestion des postes à profil, traités en amont, ce qui permet de postuler sur les postes ainsi libérés. Toutefois, nous pensons qu'il nous faudra continuer la réflexion sur les règles liées aux décisions de tissu scolaire, qui complexifient considérablement les choses aussi bien pour les services que pour les délégué-es des personnels alors que bien souvent il s'agit dans les faits de carte scolaire.

Cette année encore, de nombreux collègues vont rester sans affectation à l'issue de cette première phase de mouvement, cela met en lumière l'absence d'attractivité ou l'inquiétude générée par certains secteurs faute d'une formation réellement adaptée à la ruralité de notre département. Cela montre aussi la difficulté de formuler des vœux à l'aveugle sur des petites écoles dans lesquelles il n'y a pas nécessairement de postes vacants. De ce point de vue, nous souhaitons le rétablissement de la déclaration préalable d'intention de participer.

Pour le SNUipp-FSU, il faut absolument restaurer la confiance des collègues dans leur administration, cela passe par une plus grande transparence des décisions et de leur préparation, la fin de tout ce qui pourrait paraître arbitraire. Pour notre part nous nous y employons depuis notre création.

Les délégués des personnels SNUipp-FSU 24



SNUIPP -FSU 24

Bourse du Travail, 2ème étage gauche

26, rue Bodin - 24029 PERIGEOUX CEDEX

Tél : 05.53.08.21.25 Courriel : snu24@snuipp.fr

Fax : 09.71.70.52.52 - Site : <http://24.snuipp.fr>